

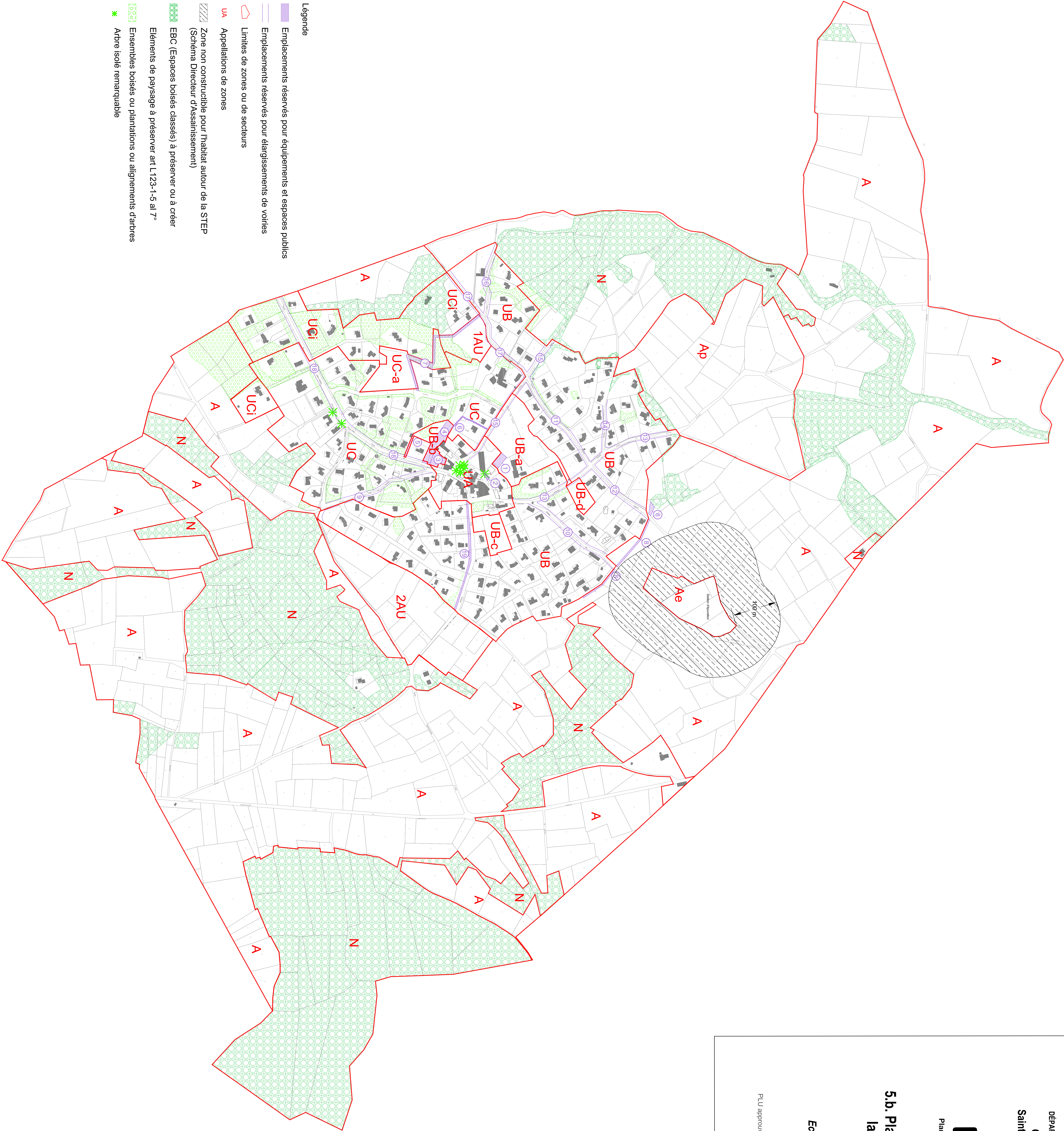
PLU

Plan Local d'Urbanisme

5.b. Plan de zonage de la commune

Echelle : 1 / 2 700

PLU approuvé par DCM le 18 mars 2014



- Légende**
- Emplacements réservés pour équipements et espaces publics
 - Emplacements réservés pour élargissements de voies
 - Limites de zones ou de secteurs
 - Appellations de zones
 - Zone non constructible pour l'habitat autour de la STEP (Schéma Directeur d'Assainissement)
 - EBC (Espaces boisés classés) à préserver ou à créer
 - Ensembles boisés ou plantations ou alignements d'arbres
 - Arbre isolé remarquable